

Communauté de Communes Vie et Boulogne

24 rue des Landes
85 170 LE POIRE SUR VIE
Tel : 02 51 31 60 09
accueil@vieetboulogne.fr



Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de communes du Pays de Palluau et de Vie et Boulogne ont fusionné pour former la Communauté de communes Vie et Boulogne.

COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire
 - o Aménagement espace pour la conduite d'actions d'IC : constitution réserves foncières considérée d'IC (sept 16), création ZAC, accompagner la mise en œuvre et la gestion d'un système d'informations géographique (SIG) pour l'administration du territoire intercommunal ainsi que son développement dans le cadre de l'exercice des compétences transférées
 - o SCOT et schéma de secteur
 - o Création et réalisation de ZAC d'IC
 - o PLUIH
- Accueil des gens du voyage :
 - o Aménagement entretien et gestion de terrains d'accueil pour les gens du voyage : 1 aire à Aizneay et 1 aire au Poiré sur Vie

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et du cadre de vie :
 - o Elaboration PLH
 - o Mise en place d'OPAH
 - o Dispositif Ecopass
 - o Participation au FSL
 - o Création et gestion d'un observatoire de l'habitat.

OBSERVATIONS

Le SCOT du Pays Yon et Vie est entré en phase de révision en juin 2017. Cette révision s'impose suite à la fusion de la communauté de communes Vie et Boulogne et de la communauté de communes du Pays de Palluau (hormis la commune de Saint Christophe du Ligneron) au 1er janvier 2017. Le SCOT pourra ainsi s'étendre sur les 8 nouvelles communes. Il couvre désormais le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération et la communauté de communes Vie et Boulogne.

Le 11 février 2020, le projet de révision du SCOT du Pays Yon et Vie a été approuvé.

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Vie et Boulogne a approuvé son PLUi-H le 22 février 2021 pour la période 2020-2026.